

**COLLÈGE
LE PALAIS FEURS
RÉUNION DE RENTRÉE
NIVEAU 5^{ÈME} 4^{ÈME} INFORMATIONS GENERALES
ANNEE SCOLAIRE 2026-2027**



Bienvenue au collège Le Palais



Le collège est un outil de travail agréable et un lieu pour « vivre ensemble » avec des règles à connaître et à respecter :

- Le respect entre pairs et envers tous les adultes
- Le respect des lieux et du matériel
- Le respect des règles de sécurité
- L'obligation d'avoir constamment son carnet de correspondance ET n'avoir QUE son matériel
- L'application de la loi du 03 août concernant l'interdiction du téléphone portable. **règles données aux élèves par la Direction lors de l'accueil le mardi 01 septembre**
"Protocole Portable en pause"

Faire réussir tous les élèves



DNB 2026

84.10 % 127 reçus sur 151 présents (88.40 % 175 reçus sur 198 présents en 2025) donc un recul de 4.3 %. Rappel : 87.16 % en 2024 85.8 % en 2023 et 80 % en 2022.

moy dép : 83 % moy acad 84.5 % moy fra 83.5 %

ORIENTATION 2026

- 177 élèves seconde GT : 107 seconde pro : 32 CAP scolaire : 11
Attente contrat d'apprentissage : 14 Contrat signé : 5
Autre privé hors affelnet : 3 Retardataires Puits de l'Aune : 2
« o solution » : 1 Hors acad : 1 Red : 1

Le protocole "Portable en pause« Période 1 »



- La généralisation du dispositif "portable en pause" doit permettre la mise à l'écart effective des téléphones portables et des objets connectés. Les modalités d'organisation seront déterminées au sein de chaque collège.
- En résumé : pas de téléphone sur soi, motif de punition (mot) puis sanction . L'élève doit déposer le téléphone éteint au fond du cartable pour la journée (ou ne pas l'amener au collège). L'interdiction n'est pas possible : pas de cadre réglementaire. Si l'élève a son portable sur lui le rappeler à l'ordre : lui faire ranger le portable et signalement aux CPE (mot de signalement). Lorsqu' il y a récurrence : protocole de confiscation du téléphone par la CPE ou un Personnel de Direction pour la journée (mise au coffre de l'administration) après information et discussion avec la famille.
- Actualisation des ENT suspendue de 20 h à 7 h le soir et de vendredi 20 h au lundi 7 h le week-end. (Pronote n'est pas un ENT), mais il y a une charte Pronote qui stipule qu'aucun travail ne doit être ajouté sur Pronote sans que les élève n'en soient informés. Si c'est le cas, fracture numérique possible.

Protocole à venir.



MA VIE AU COLLEGE

AVANT LE COLLEGE

- Je mets un réveil
- Je prends mon petit déjeuner
- Je me prépare et je mets une tenue adaptée à la météo et au collège
- J'anticipe mon départ pour être à l'heure

APRES LE COLLEGE

- Soit un adulte me récupère, je sors par le grand portail
- Soit je prends le bus, je sors coté stade et je me dépêche de trouver mon bus et de monter dedans (Départ des bus à partir de 17h10)
- Si tu rates ton bus, pas de panique il y a toujours un Aed sur le parking des bus

RETARDS ET ABSENCES

- Si je suis en retard, Je passe **OBLIGATOIREMENT** en Vie Scolaire.
- Si je suis en retard entre deux cours, je passe **OBLIGATOIREMENT** en Vie Scolaire.
-  3 retards sans motif valable = 1 heure de retenue
 - Je suis absent = mes responsables légaux le justifient sur Pronote



BUS

- Je n'oublie pas ma carte de bus
- Je garde un bon comportement avec les autres et le chauffeur
- En cas de retard du bus, Je ne panique pas

PERTE D'OBJET

- Je m'adresse à la Vie Scolaire



CASIER

- Je me procure un cadenas, de préférence à clé, sur laquelle je mets un porte-clé
- Le matin, je dépose les affaires de l'après-midi
- Le midi, je dépose mon sac et je prends ma carte de self
- A 13h45, je récupère mes affaires pour l'après-midi
- A la récréation de 16h, je récupère toutes mes affaires pour mes devoirs du soir (y compris mes affaires de sport)

ETUDE, CDI

- Quand je n'ai pas cours, Je vais me ranger en cour 2, dans le rang de l'étude ou du CDI
- Je rentre en étude ou au CDI en silence, je m'installe et je sors du travail
-  Quand je prépare mon cartable à la maison, je prévois du travail ou un livre

TIERS-LIEU

- Quand j'ai une heure d'étude, Je peux aussi aller au Tiers-Lieu mais attention il faut s'inscrire avant en Vie Scolaire le plus tôt possible
- Je me range en cour 2 sur le rang prévu en début d'heure

FOYER

- Si Je veux aller au foyer pendant une heure d'étude, il faut que mes représentants légaux aient payé la cotisation du foyer
- Je me range en cour 2 sur le rang prévu en début d'heure

CANTINE

- **CARTE DE SELF OBLIGATOIRE**
- Je me range correctement lorsque c'est à mon niveau de passer
- Je présente ma carte à l'adulte en haut des escaliers
- Si Je n'ai pas ma carte, Je mange à la fin du service de mon niveau et j'attends que l'adulte m'inscrive sur l'ordinateur

A 11 HEURES

- Si Je suis externe et que Je pars à midi Je dois obligatoirement monter au CDI
- Si Je suis demi pensionnaire Je dois obligatoirement aller me faire noter par un AED sous le préau self et Je mange à partir de 11h30

HORAIRES MATIN

Ouverture du collège : 7h45

Fermeture du portail et mise en rang : 7h55

Début des cours : 8h00

Sonnerie : 8h55

Début de récréation : 9h50

Fin de récréation : 10h05

Sonnerie : 11h00

Fin de matinée : 11h55

Quand tu viens au collège,
n'oublie pas la règle des

4 C

- Carte de self
- Carte de bus
- Clé de casier
- Carnet de correspondance

HORAIRES APRES-MIDI

Ouverture du portail : 13H45

Fermeture du portail et mise en rang : 13H55

Début des cours : 14h00

Sonnerie : 14H55

Début de récréation : 15H50

Fin de récréation : 16h05

Fin de journée : 17h00

INFIRMERIE

Si tu as besoin d'aller à
l'infirmerie, tu le peux
pendant les récréations et
le temps de midi.

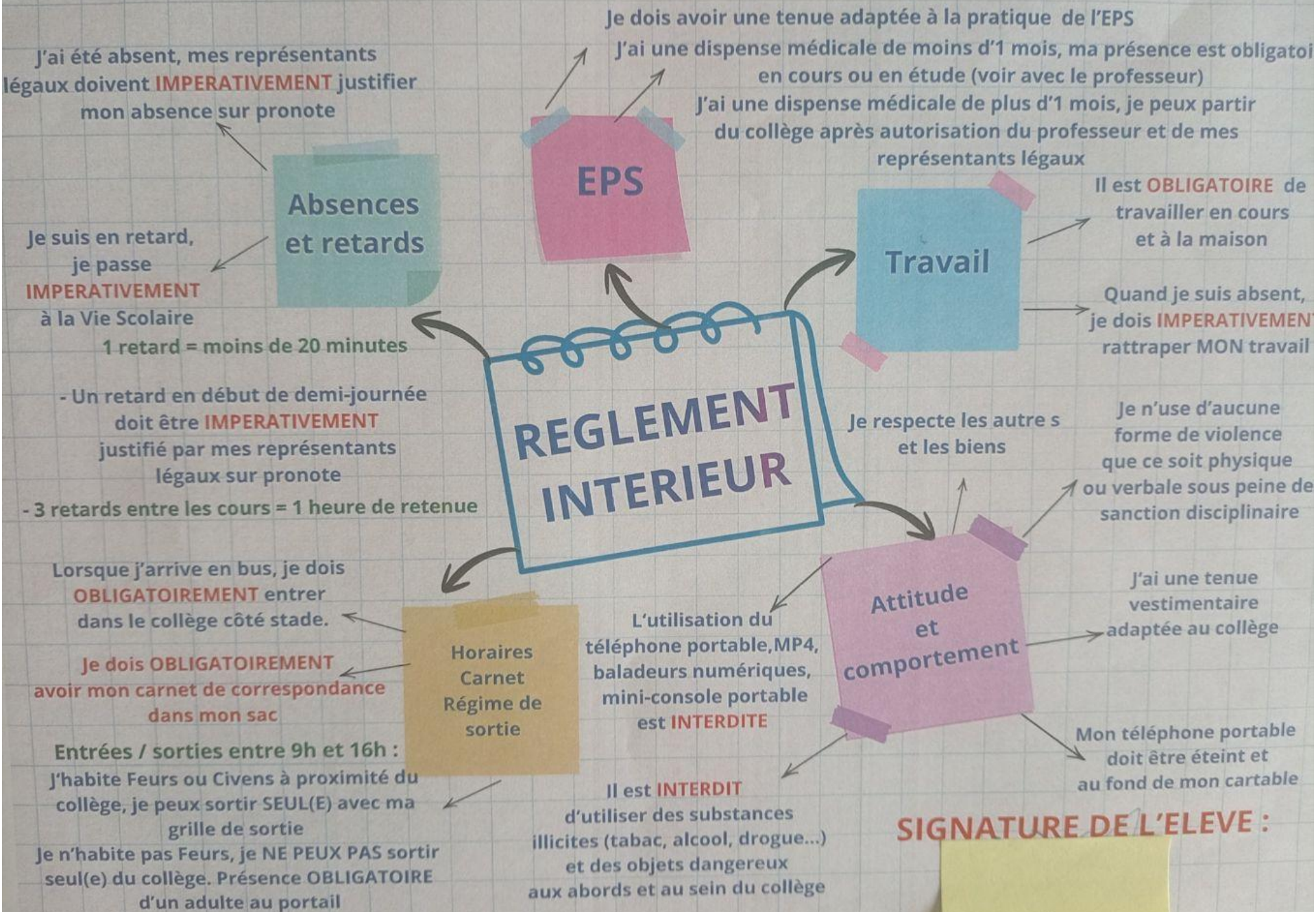


PAS PENDANT LES
INTERCOURS

CARNET DE CORRESPONDANCE

A présenter obligatoirement :

- Au portail à l'entrée du collège
- En salle d'étude
- Au CDI
- Au foyer
- Si tu sors du collège avant 17h
- Si un adulte te le demande



Régime des sorties des élèves.



Régime de sorties des élèves du Collège Le Palais (article 8 du règlement intérieur)

Régime 1 : Mon enfant emprunte un transport scolaire sauf navette de Feurs

Règle de principe : Mon enfant est présent au Collège de 7h55 à 17h05

1-Dérogations possibles :

Son emploi du temps lui permet **de rentrer après 8 heures** (emploi du temps ordinaire ou changement exceptionnel de l'emploi du temps) : j'informe la vie scolaire soit par écrit sur le carnet ou message Pronote, soit par téléphone au bureau de la Vie scolaire, soit j'accompagne mon enfant jusqu'au portail et informe l'AED présent.

Son emploi du temps lui permet **de quitter le Collège avant 17 heures** : un adulte (responsable légal ou désigné par la famille) pourra prendre mon enfant en **charge en se présentant au portail** à l'heure de la sortie.

Comment dois-je faire ?

*S'il s'agit **d'entrées et/ou de sorties qui se répètent de façon hebdomadaire**, une petite grille sera remplie par la Vie scolaire et collée au verso du carnet (pour vous éviter de faire des mots toutes les semaines).

Exemple de grille : NOM

PRENOM

CLASSE

JOUR	ENTREES	SORTIES ACCOMPAGNEES
Tous les Lundis	Entrée à 9h avec parent	Sortie à 16h avec Mr X ou Mme Y
Tous les Mardis		Sortie à 16h avec parent
Tous les jeudis	Entrée à 9h avec Mme Z	

*S'il s'agit **d'entrées ou de sorties exceptionnelles**, des billets d'entrées ou de sorties sont à remplir dans le carnet (pages 20/21/22). les billets de sorties doivent être signés par une CPE.

Régimes des sorties des élèves.



2- Demi-pension

Mon enfant est inscrit régulièrement à la demi-pension mais, pour une raison personnelle, je souhaite qu'un jour **exceptionnellement**, il sorte déjeuner à l'extérieur et qu'il revienne au Collège pour ses cours de l'après-midi: un adulte (responsable légal ou désigné par la famille) **devra le récupérer**, il ne sera pas autorisé à sortir **seul**.

Pour toute question concernant ce régime 1, merci de contacter une Conseillère Principale d'Education

Régime 2 : Mon enfant habite Feurs ou aux alentours du Collège et il a la possibilité de rentrer à la maison à pied

Règle de principe : Mon enfant arrive juste avant le premier cours et rentre à la maison à la fin de son dernier cours. Il n'est pas autorisé à stationner aux abords du Collège y compris sur la gare routière.

Mon enfant suivra les horaires de l'emploi du temps ordinaire. Pour cela, je viendrai remplir une grille avec les horaires d'entrées et de sorties pour chaque jour (ou demi-journée si mon enfant est externe), auprès d'une Conseillère Principale d'Education en début d'année.

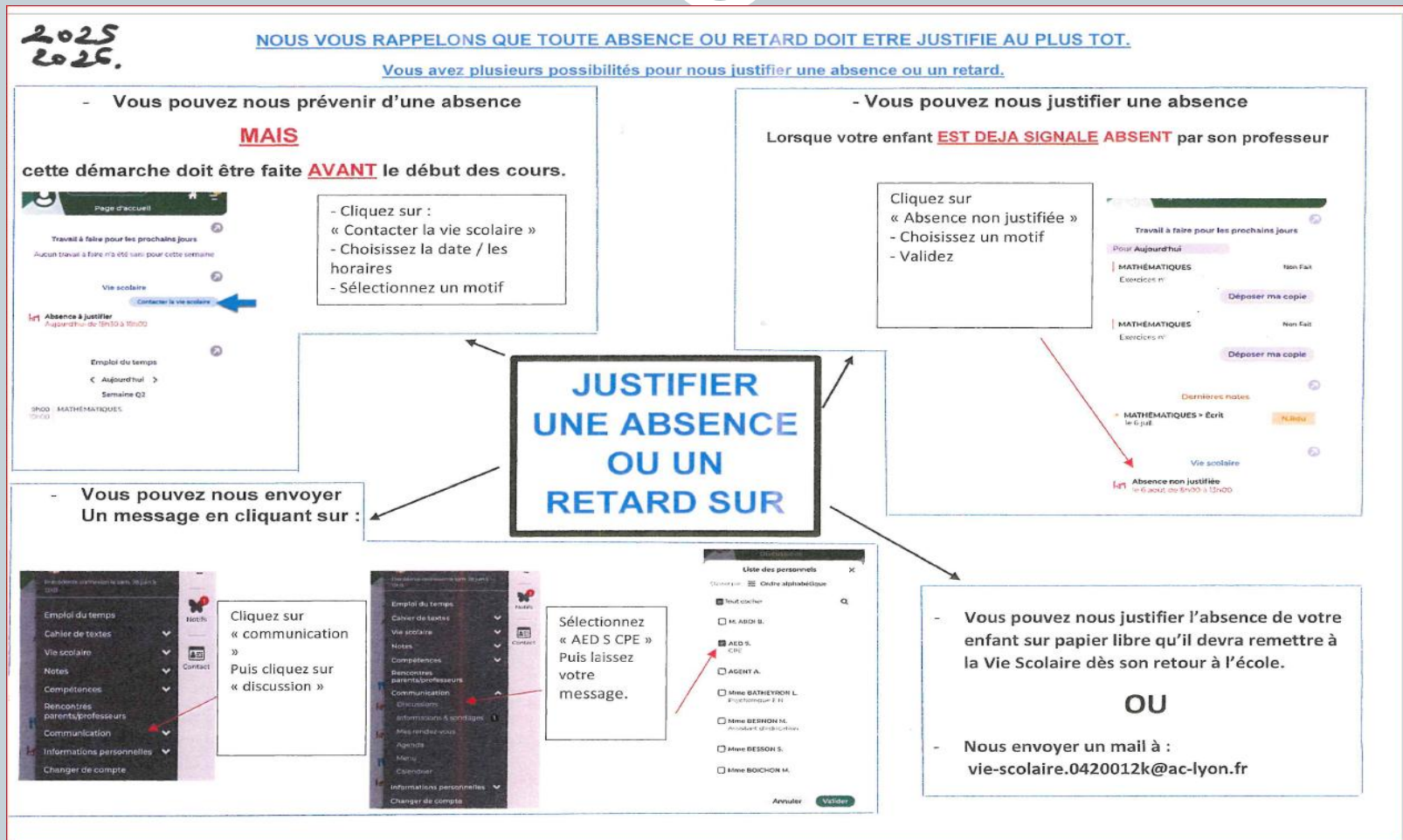
Un exemplaire de la grille sera signée par mes soins et par la CPE et collée au dos du carnet pour vérification à l'entrée et à la sortie du Collège par l'assistant d'éducation de service.

En l'absence de grille, le régime 1 s'appliquera.

En cas de changement occasionnel d'emploi du temps (absence prévue d'un professeur ou modification prévue), je remplirai un billet d'entrée ou de sortie exceptionnelle sur le carnet de correspondance (pages 20/21/22) **qui sera visé par une des CPE.**

Si je n'ai pas connaissance de ce changement (absence imprévue d'un professeur ou modification imprévue), le Collège pourra m'appeler et me demander l'autorisation de laisser mon enfant sortir du collège et rentrer seul à mon domicile.

JUSTIFIER UNE ABSENCE OU UN RETARD SUR PRONOTE



Les priorités en 2026-2027 pour le "vivre ensemble"

- La laïcité au cœur de l'Ecole
(voir courrier adressé aux familles)
- La sensibilisation et la lutte contre le harcèlement scolaire.

Toujours une priorité nationale, plus que jamais une priorité...Une équipe ressource, un protocole de prise en charge, une information régulière des élèves.

pHARe

- Bien être et santé mentale, protocole de repérage et de suivi.

NON AU HARCELEMENT Les numéros à connaître

3114 SOUFFRANCE
PRÉVENTION
DU SUICIDE

Qu'est-ce que
je fais quand mon ado
est harcelé
sur les réseaux ?

30 18

Le numéro national pour les parents
qui ont des inquiétudes concernant
le bien-être de leur ado.

Comment
prévenir plutôt que
guérir des dangers
sur Internet ?

30 18

Le numéro national pour les parents
qui ont des inquiétudes concernant
le bien-être de leur ado.

Mon enfant
et les écrans, comment
je gère son temps ?

30 18

Le numéro national pour les parents
qui ont des inquiétudes concernant
le bien-être de leur ado.



Charte PARENTS ECOLE

Liberté
Égalité
Fraternité



Une relation fondée sur le respect mutuel

- ① Le respect entre les parents et les personnels de l'École, en toutes circonstances, et le rejet de toute forme de violence, d'agressivité ou de discrimination.
- ② Le respect des principes et valeurs de la République, notamment le principe de laïcité, fondement d'un climat scolaire apaisé.
- ③ Le respect du règlement intérieur qui fixe les règles de fonctionnement de chaque établissement du 1^{er} et du 2nd degré et doit être respecté par tous.
- ④ Le respect du contenu des enseignements, des pratiques pédagogiques et des modalités d'évaluation.



Une coéducation pour le bien-être et la réussite des élèves

L'École et les parents doivent agir ensemble pour :

- transmettre des valeurs communes ;
- protéger les enfants contre toutes les formes de violence ;
- accompagner les enfants dans un usage responsable et raisonné des écrans et des réseaux sociaux.



Un dialogue régulier, constructif et apaisé

- **A la rentrée**
L'établissement présente les règles de vie collective et les priorités éducatives.
- **Tout au long de l'année**
 - L'établissement informe les parents des résultats, des progrès et du comportement de leur enfant.
 - Les parents veillent à la ponctualité et à l'assiduité scolaire de leur enfant.
 - L'établissement veille au respect de la confidentialité des informations et données personnelles transmises par les familles.
- **Une à plusieurs fois par an**
Les parents participent aux rencontres parents-professeurs. Des temps d'échanges complémentaires peuvent être proposés, à l'initiative de l'établissement ou des parents.



Parents, devenez partenaires de l'École !

Les parents sont invités à :

- participer aux temps forts de la vie scolaire (portes ouvertes, expositions, célébrations de réussites, etc.) ;
- s'engager dans la vie de l'établissement en tant que représentants élus des parents ;
- prévenir l'établissement de tout problème qui perturberait la scolarité de leur enfant.

Missions du Service de Gestion au collège



FINANCES & BUDGET

- Gestion budgétaire du collège
- Facturation aux familles
- Gestion des commandes et des stocks
- Aides aux familles (bourses par exemple)



SOUTIEN PEDAGOGIQUE

- Voyages & sorties scolaires (Gestion de l'aspect financier)
- Approvisionnement du matériel nécessaire au bon fonctionnement des cours



QUOTIDIEN

- Accueil physique et téléphonique
- Restauration scolaire
- Entretien des locaux (ménage des lieux de vie des élèves et du personnel)



BÂTIMENT & SÉCURITÉ

- Travaux et entretien (Maintenance courante des locaux), suivi des entreprises pour les plus gros travaux, lien avec le conseil départemental
- Sécurité des locaux (Suivi des commissions, alarmes, PPMS)

Focus sur les informations importantes



Fonctionnement du Self

4 jours de restauration possibles: lundi, mardi, jeudi, vendredi
Obligation de présenter sa carte
3 forfaits possibles: Demi-pensionnaire 2 jours, 3 jours ou 4 jours
Changement de régime possible à chaque trimestre ou semestre (si changement d'emploi du temps)
Repas hors forfait possible
Allergies et PAI: à voir avec le service infirmier qui informe l'équipe de restauration

Facturation

1 facture par trimestre envoyée par mail en milieu de trimestre
Facture payable dès réception
Moyens de paiement possible: CB via Educonnect, virement, chèque, espèces
Repas hors forfait payable d'avance (possibilité de créditer plusieurs repas d'avance).

Bourses

Possibilité d'étude automatique si autorisation lors de l'inscription
Sinon dossier à faire avant le 15 octobre 2026

**Attention
à bien suivre les infos
Pronote sur le compte
parent**

Pour nous joindre

Mme MOREL & Mme FAYE

mail : intendant.0420012k@ac-lyon.fr
ou secretariat.intendance.0420012k@ac-lyon.fr

Pronote

téléphone : 04 77 26 15 33

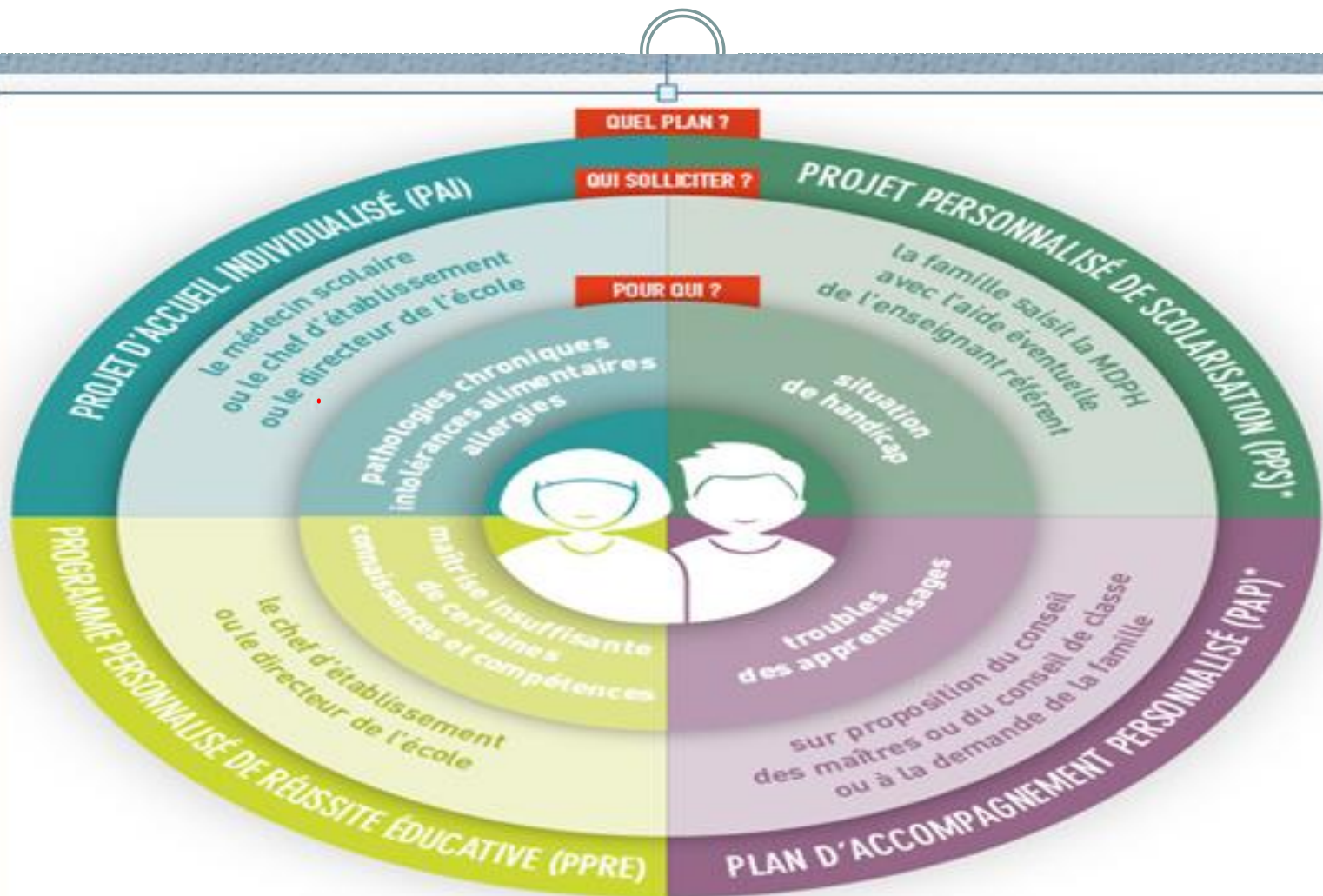
L'évaluation en trimestres : calendrier



- TRIMESTRE 1 : M 02 / 09 au V 27 / 11 conseils quinzaine suivante.
- TRIMESTRE 2 : L 30 / 11 au V 12 / 03 conseils quinzaine suivante.
- TRIMESTRE 3 : L 15 / 03 au V 02 / 07

Réunions bilan du T1 avec les professeurs le mardi 15 ou le jeudi 17 décembre (selon ordre alphabétique).

Besoin d'aide(s) et dispositifs



(*) Les élèves "dys", en fonction de leur besoin et du souhait de la famille, peuvent relever soit d'un PAP, soit d'un PPS.

MACLASSE42

www.ent.auvergnerrhonealpes.fr

La Région construit l'avenir de ses lycéens



Auvergne-Rhône-Alpes

MENU



Se connecter

ma classe en
Auvergne-Rhône-Alpes

Accédez à votre établissement

La Région finance un service d'Environnement Numérique de Travail (ENT) qui fournit des outils pédagogiques, collaboratifs et de communication utilisés par les enseignants, élèves, parents et personnels non enseignants d'Auvergne-Rhône-Alpes.

A ne pas manquer

Pass Région

VetAgro Sup

Samedi 4 octobre 2025

JOURNÉE PORTES
OUVERTES
SAMEDI 11 OCTOBRE 2025



PASS⁺ Région jeunes



PRONOTE en cas de problème contacter M LAEFFONT

2

pire
PARTEMENT

CyberCollège

Bienvenue sur Cybercollège, vous souhaitez vous connecter en tant que :

☒ Élève ou responsable légal

☐ Enseignant

+ Personnel non enseignant

☐ Autres comptes et invités

Sélectionner
votre profil

3

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉduConnect

Un compte unique pour les services numériques
des écoles et des établissements

Sélectionner le
profil parent

Le compte ÉduConnect peut
donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

29 août 2023

Information sur la rentrée scolaire

En début d'année scolaire, votre compte ÉduConnect peut ne pas comporter tous les élèves sous votre responsabilité si vous êtes un responsable d'élève ou ne pas être rattaché à votre nouvel établissement si vous êtes un élève. Merci de patienter quelques jours si vous êtes dans ce cas. La situation devrait être complètement rétablie d'ici la mi-septembre.

Je sélectionne mon profil



Responsable d'élève



Élève

Les parents d'élèves et le collège (Savoir où s'informer...)

- Le carnet de correspondance
- Les réunions de rentrée
- Les réunions de fin de trimestre 1, en décembre (modalités d'organisation précisées ultérieurement)
- Les télé services : bourses, livret scolaire unique. Educonnect
- Pronote/ENT Ma classe en AURA collège Le Palais : Emploi du temps, Cahier de textes, Absences, Retards, Suivi des évaluations, Informations Générales.

Ne pas hésiter à contacter le collège à la moindre difficulté....

Les Parents d'élèves dans les instances.



INFORMER / S'IMPLIQUER / CO EDUQUER

- Les fédérations de parents d'élèves: FCPE API
- Les conseils de classe
- Présence de parents au CESC et au CVC
- Le conseil d'administration
- La commission éducative et le conseil de discipline
- Un rendez-vous avec les fédérations de parents régulièrement

Elections par correspondance **UNIQUEMENT** entre le 05 et le 09 octobre 2026 à 14 heures dépouillement à 15 heures.



Venez échanger avec nous lors de notre

assemblée générale
le jeudi 24 septembre,
Espace Maurice Desplaces, à 20h

fcpefeurs@laposte.net

06.44.81.20.91



DATE A RETENIR



- Assemblée Générale:

Le 23 septembre à 20h (Maison de la commune à Feurs).

Nous comptons sur de nouveaux parents pour faire perdurer cette association.